

Quels sont les partenaires membres fondateurs de B2F Ardèche ?

Ils sont au nombre de 9 :

- Le Département de l'Ardèche,
- Le Syndicat mixte Ardèche verte,
- Le Syndicat mixte Centre Ardèche,
- Le Syndicat mixte Pays Ardèche méridionale,
- Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche,
- Le Syndicat mixte des Inforoutes,
- Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Rhône-Alpes,
- L'association des communes forestières de l'Ardèche,
- La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes.

1 Le Département de l'Ardèche

Le Département de l'Ardèche est engagé depuis une quinzaine d'année dans une politique volontariste de soutien à la filière forêt-bois.

Objectifs : permettre une véritable structuration de cette filière de l'amont à l'aval, améliorer durablement la mobilisation et la valorisation locale des bois ardéchois.

Le 2^{ème} plan départemental forêt-bois (PDFB) voté en janvier 2013 pour 5 ans, comprend 21 actions, affichant une double ambition de valorisation économique et de préservation écologique de la forêt. La protection et défense de ce patrimoine contre les incendies, dans un contexte de réchauffement climatique avéré, demeure toujours une priorité, avec notamment l'unité des forestiers-sapeurs -26 agents départementaux- comme bras armé.

En matière de foncier forestier, depuis 2001 le Département apporte son soutien au CRPF afin de mener des actions (animations) en faveur de la restructuration de ce foncier très morcelé. Il a également mis en place des aides directes autour de cette problématique (aides aux échanges amiables et achats de petites parcelles forestières - depuis 2012 une aide à la constitution de domaines forestiers publics au profit des collectivités).

Le Département de l'Ardèche, renforcé dans ses missions en matière de foncier par sa compétence «aménagement foncier rural» depuis 2006, a souhaité conforter ses actions sur cette thématique. Ainsi, les trois premières actions du PDFB 2013-17 traitent du foncier forestier, l'action 2 concerne la mise en place d'une bourse foncière forestière sur Internet.

Le PDFB complet avec ses 21 fiches-actions, ou sa plaquette de synthèse, sont téléchargeables sur : www.ardeche.fr/foret

Dans le cadre du partenariat « bourse foncière forestière de l'Ardèche », le Département assure une mission d'animation et de coordination générale. Il fut de plus désigné par les membres fondateurs comme chef de file des comités de pilotage et suivi technique élargi. Pour assurer ces missions, il dédie des moyens humains, techniques et financiers.

2 Le Pays Ardèche verte ou Syndicat mixte Ardèche verte (SMAV)

Le Pays Ardèche verte est composé de 4 intercommunalités au nord de l'Ardèche : Vivarhône, Annonay Agglo et les communautés de communes du Val d'Ay et du Pays de St Félicien.

La surface boisée du territoire représente 26 000 hectares, soit un taux de boisement de 44% en moyenne, mais variant de 9% à 86% selon les communes. La forêt privée est très majoritaire sur l'Ardèche verte (90% de la surface et 7 746 propriétaires recensés). Cette propriété est extrêmement morcelée (surface moyenne par propriétaire : 3 ha, plus des $\frac{3}{4}$ ont moins de 4 ha). Les principales essences représentées en Ardèche verte sont le pin sylvestre, le douglas, le sapin ou l'épicéa et divers feuillus.

Le Pays Ardèche verte se mobilise fortement sur la question forestière depuis 2007, ce qui s'est formalisé dès 2010 par une Charte forestière de territoire (CFT) co-signée par les élus locaux et les partenaires de la forêt et du bois. Celle-ci propose un cadre de travail validé par tous les signataires, qui se décline en 3 axes : 1) une gestion forestière durable, 2) une filière bois dynamique et 3) la forêt au coeur de la dynamique territoriale.

La mise en œuvre de la Charte s'est élargie à 3 communautés de communes du Centre Ardèche (Val'Eyrieux, Pays de Vernoux et Pays de Lamastre) en 2014-2015.

3 Le Centre Ardèche ou Syndicat mixte Centre Ardèche (SyMCA)

Le Territoire Centre Ardèche est composé de 4 intercommunalités : les communautés de communes du Pays de Lamastre, du Pays de Vernoux, de Val'Eyrieux et la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

Ce territoire est caractérisé par un taux de boisement de 80 %, à 90 % privée. C'est une forêt très variée, fortement morcelée. Les principales essences sont le pin sylvestre, le douglas, le châtaignier et le chêne pubescent. Ces espaces forestiers jouent un rôle important dans la fonctionnalité écologique du territoire.

Le territoire Centre Ardèche dispose d'un PSADER (Projet Stratégique Agricole et Développement Rural) contractualisé avec la Région Rhône-Alpes permettant de soutenir financièrement toutes initiatives collectives en faveur de la gestion durable des forêts et la mobilisation du bois local. Depuis 2014, 3 intercommunalités du territoire Centre Ardèche adhèrent à la Charte Forestière Territoriale (CFT) initiée par le Pays Ardèche Verte. Des conventions de partenariat sont également formalisées avec les acteurs de la filière, notamment avec le CRPF et Fibois.

La fiche-action forêt/bois du Centre Ardèche est téléchargeable sur :

[www.centreardeche.fr/agriculture-forêt-développement rural](http://www.centreardeche.fr/agriculture-forêt-développement-rural)

4 Le Pays de l'Ardèche méridionale ou Syndicat mixte Pays Ardèche méridionale (SYMPAM)

Le Pays de l'Ardèche méridionale est un espace de coopération, qui fédère les 14 Communautés de communes du sud de l'Ardèche autour d'un projet de territoire ambitieux et durable. Le périmètre du Pays englobe le territoire des 14 communautés de communes de l'Ardèche méridionale, soit 173 communes totalisant 141 000 habitants sur 250.000 ha (58% du département de l'Ardèche).

Le paysage de l'Ardèche méridionale est très marqué par l'abondance des espaces naturels et forestiers. Ils couvrent 70% de la surface contre 48% en moyenne en Rhône-Alpes. La forêt appartient à plus de 80% à des propriétaires privés. Les essences emblématiques sont le pin maritime (environ 15.000 ha) et le chêne vert.

Le Pays de l'Ardèche méridionale soutient une exploitation forestière adaptée au contexte local, œuvre à faire face aux enjeux émergents (comme le développement des coupes rases lié à celui du bois énergie, l'adaptation des essences et des pratiques sylvicoles au réchauffement climatique). Le Pays maintient également sur son territoire un réseau d'expertise-conseil et de promotion du bois, à travers son partenariat avec l'interprofession Fibois et le CRPF.

Les trois syndicats mixtes sont porteurs de Chartes de développement local : Contrats de Développement Durable pour le SMAV, le SYMPAM et le SyMCA, ainsi qu'une Charte forestière de territoire commune pour le SMAV et le SyMCA. Les enjeux forestiers sont clairement identifiés dans chacun des Programmes Stratégiques Agricoles et de Développement Rural (PSADER) de chacune de ces chartes et les trois territoires déclinent ensuite des actions pour les traiter pendant la durée de leur programme. L'un des enjeux sur lequel les trois syndicats mixtes se sont fixés des objectifs de travail est le morcellement de la forêt : grâce à des aides techniques, d'animation et financières, ils soutiennent les projets qui permettent de restructurer le foncier forestier de manière à créer des unités de gestion cohérentes et assez grandes pour attirer des entreprises de travaux forestiers.

Dans le cadre du partenariat « bourse foncière forestière de l'Ardèche », les trois syndicats mixtes assurent une mission de cofinancement de l'animation de l'outil menée par le CRPF.

Ils apportent également un relais sur les territoires, notamment en matière de promotion et communication sur l'outil, et un appui technique.

5 Le Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche (PNRMA)

Le territoire du Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche est composé de 145 communes (dont 138 en Ardèche) pour une superficie de plus de 230 000 ha sur l'Ardèche et la Haute-Loire.

La forêt couvre environ 60 % du territoire et appartient à 80 % à des propriétaires privés. Le morcellement foncier constitue un handicap majeur à la gestion de cette ressource. Zone de pente et de montagne, le châtaignier y constitue l'essence principale.

La forêt étant essentiellement jeune et variée, sa valorisation doit être développée, constituant l'un des principaux objectifs inscrits dans la charte du Parc 2013–2025. En effet, la charte comporte 2 mesures (sur les 43 mesures de la charte), spécifiques à la forêt : soutenir une gestion durable de la forêt, exploiter et valoriser plus et mieux la ressource en bois.

Comme les autres contrats territoriaux, dans le cadre du partenariat « bourse foncière forestière de l'Ardèche », le PNRMA constitue un relais sur son territoire -notamment en matière de promotion et communication sur l'outil-, un appui technique, ainsi qu'un soutien financier potentiel au travers la mobilisation de divers programmes (PSADER, Leader...).

6 Le Syndicat mixte des Inforoutes (SMI)

Le Syndicat mixte des Inforoutes assure un rôle d'appui technique au Département de l'Ardèche notamment dans le domaine de l'information géographique (SIG), à travers la convention de mutualisation de moyens qui lie le Département de l'Ardèche et le Syndicat mixte des Inforoutes.

Le Syndicat mixte des Inforoutes assure l'animation, la formation, l'hébergement de la plate-forme départementale GéoArdèche. Il met à disposition son expertise dans le domaine des SIG et tout particulièrement des solutions de "webmapping" (diffusion de cartes via le réseau internet), ce qui est le cas pour le projet de bourse foncière forestière de l'Ardèche.

Le Syndicat mixte des Inforoutes assure le développement, l'hébergement et la maintenance du site internet b2f.ardeche.fr sur son infrastructure technique.

7 Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Rhône-Alpes

Le CRPF Rhône-Alpes, délégation régionale du CNPF (Centre national de la propriété forestière), est un établissement public à caractère administratif. Ses principales missions sont les suivantes :

- améliorer et développer la gestion forestière,
- promouvoir et développer les Plans Simples de Gestion,
- regrouper les propriétaires,
- sensibiliser et former les propriétaires,
- participer à la protection des forêts et à leur pérennité,
- contribuer à la prise en compte de la forêt privée dans la société et l'aménagement du territoire,
- soutenir la certification PEFC.

Opérateur public au service des propriétaires privés, le CRPF promeut des solutions de regroupement (regroupement de chantiers, de propriétaires, de parcelles) et le foncier forestier est l'un de ses axes de développement.

Promouvoir l'outil « Bourse foncière forestière de l'Ardèche » et pouvoir le faire fonctionner grâce aux données recueillies lors de son action sur le foncier forestier menée depuis 2001, permettent de donner cohérence et visibilité à sa mission foncière forestière.

Le CRPF est l'animateur technique de la bourse foncière forestière de l'Ardèche.

8 L'association des communes forestières de l'Ardèche

L'Association des communes forestières de l'Ardèche est une structure fédérant des collectivités publiques (communes, intercommunalités, syndicats, Département, etc.) propriétaires de forêts ou plus largement intéressées par l'espace forestier et la filière forêt-bois. Elle œuvre pour faire reconnaître le rôle central de l' élu au sein de la filière, défendre les intérêts des collectivités forestières, former et informer les élus ou encore accompagner les territoires dans la mise en œuvre de politique forestière. Elle appuie notamment les collectivités dans la mise en place des outils qui sont à leur disposition en matière d'acquisition de forêt, tels que le droit de préférence ou encore le droit de préemption.

Dans le cadre du partenariat « bourse foncière forestière de l'Ardèche », l'association a pour mission de promouvoir l'outil auprès des élus, et plus particulièrement auprès des collectivités ayant des projets d'acquisition en lien avec le dispositif d'aide à la constitution de domaines forestiers publics du Département.

9 La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) Rhône-Alpes

Les Safer sont des sociétés dont le fonctionnement et les missions sont fixés par la Code rural et de la pêche maritime. Elles sont notamment fondées à intervenir pour améliorer les structures des exploitations forestières (L141-1 I.) et à apporter leur concours technique aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre de leur politique foncière (L141-5).

Opérateur polyvalent dans l'espace rural, la Safer accompagne ainsi les projets fonciers de nombreuses collectivités en Ardèche (EPCI, Département, PNR des Monts d'Ardèche, Association des communes forestières, ...), notamment dans leur volet forestier.

Dans le cadre du partenariat « bourse foncière forestière de l'Ardèche », la Safer Rhône-Alpes participe à l'animation et à la promotion de l'outil. De par ses compétences et champs d'actions, elle est plus particulièrement impliquée dans les phases d'instruction des demandes (*à titre d'exemple : identification de parcelles susceptibles d'intéresser des projets des collectivités sur le territoire*). Elle peut aussi contribuer à alimenter la bourse et à apporter des appuis techniques et juridiques.